

Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS

Tél: 02-31-35-27-27 Fax: 02-31-78-30-09 Département

CALVADOS

Canton

CAEN XVI

OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC PARC ARCHÉO VENDREDI 02 AOÛT 2024 Arrêté n°2024/134

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU les articles L.2211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales;

VU le Code Pénal et le nouveau Code de Procédure Pénale ;

VU la loi Warsmann n° 2009-526 du 12 mai 2009 sur les points concernant l'occupation du domaine public ;

VU la demande de la Compagnie Dédale de clown, pour l'installation d'un théâtre de rue à l'occasion de la manifestation « L'été sur un plateau 2024 » au Parc archéo à Ifs, à titre exceptionnelle le vendredi 02 août 2024 ;

CONSIDERANT la nécessité d'autoriser la Compagnie Dédale de clown pour l'installation d'un théâtre de rue pour la représentation du spectacle « Drôle d'impression » sur le domaine public, au Parc Archéo à Ifs, le vendredi 02 août 2024 ;

ARRETE

- Article 1: La Compagnie Dédale de clown, est autorisée à occuper le domaine public pour la représentation du spectacle « Drôle d'impression », au Parc Archéo à Ifs à l'occasion de la manifestation « L'été sur un plateau 2024 », le vendredi 02 août 2024.
- Article 2 : Cette occupation provisoire et révocable est valable pour une durée déterminée de 1 journée, le vendredi 02 août 2024.
- **Article 3 :** Le bénéficiaire devra veiller à maintenir la libre circulation des tiers et les places de stationnements réservés aux personnes à mobilités réduites libres.
- **Article 4 :** Le bénéficiaire veillera à maintenir dans un bon état de propreté l'emplacement occupé.
- Article 5 : L'arrêté municipal sera publié au recueil des actes administratifs de la collectivité territoriale.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ;
- Monsieur le Chef de Service Police Municipale ;
- Le Pôle Développement Local de la ville d'Ifs ;

- La Compagnie Dédale de clown.

Fait à Ifs, le 4 juin 2024

Calvasoo)

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE